



LETTRE OUVERTE

Monsieur le Chef d'établissement,

Dans un mail daté du 22 janvier 2024, qui faisait suite à la publication du nouvel annuaire interne, FO Justice avait partagé avec vous et le reste de l'équipe de direction un certain nombre de préoccupations et de questions. À ce jour, FO Justice n'a toujours pas reçu de réponses à ces questions. Elles étaient les suivantes :

- **L'édition d'un organigramme mentionnant les chefs de service et leur adjoint, du fait que le BGD et un adjoint RH n'apparaissent pas sur ledit annuaire ;**

Lors d'une réunion informelle avec les OS, FO Justice a noté que vous aviez exprimé la nécessité d'un Chef de détention entièrement dédié à ses missions pour justifier le maintien d'un agent sur un poste de greffe. Cela, dans le contexte d'une organisation de 6 équipes de 4 (pour des services de nuit à 4), où la détention comptait alors un agent en affection de longue durée, un agent en accident de travail, un agent en formation sur un poste fixe et deux agents en 80 %. Cependant, il semble maintenant acceptable que le Chef de Détention assume seul la responsabilité du SRH (sans mentionner ses missions de référent), ce qui entraîne des oublis et des déconvenues que l'on ne peut pas entièrement lui imputer, étant donné l'ampleur de ses charges et la nécessité constante de prioriser dans de telles conditions de travail.

- **Pourquoi, au départ de l'ancienne cheffe Greffe et de l'évolution de l'ancien chef RH vers Chef de Détention, leurs successeurs n'ont-ils pas repris les mêmes missions qui étaient GREFFE, RH et BGD ?**

En effet, l'organisation précédente offrait la possibilité d'avoir un contact sur place en permanence grâce à une alternance des congés. Actuellement, FO Justice constate que nous avons deux agents dédiés uniquement au greffe, alors que nous n'avons qu'un seul référent RH (qui est également Chef de détention, comme mentionné précédemment) et que nous ignorons qui gère le BGD. Si nous comparons avec un Centre Pénitentiaire de la DI de 800 places par rapport à nos 80, ils auraient besoin de 20 agents pour le greffe alors qu'ils disposent d'un pôle greffe de 5 agents et d'un agent « notificateur », sans que cela semble nuire à leur réputation.

FO Justice souligne en premier lieu que le SRH et le BGD sont pénalisés par une réduction de charge au profit de l'équipe Greffe. De plus, en examinant de plus près l'organisation de l'établissement, FO Justice ne voit pas non plus d'adjoint à l'économat.

Cette situation organisationnelle et l'absence de réponse à ce sujet ne peuvent qu'engendrer un climat délétère et de défiance qui affecte l'ensemble de l'établissement.

Nous espérons que l'utilisation d'un moyen de communication plus formel aidera le bureau local FO Justice et les agents de la maison d'arrêt à obtenir une réponse à ces questions et à vous faire prendre conscience de la situation.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef d'établissement, l'expression de nos salutations distinguées.

SL FO Justice Aurillac, Le 1er février 2024

